



COMMUNICATION FINANCIÈRE

au 31 Décembre 2025

Le Conseil d'Administration de TMPA s'est réuni le 23 février 2026 en vue d'examiner l'activité et d'arrêter les comptes au titre de l'exercice 2025.

« Tanger Med Port Authority » par abréviation « TMPA », est la filiale de « Tanger Med Special Agency » en charge de la gestion du Port Tanger Med 1, du Port Passagers et Rouliers et du Port Tanger Med 2.

» L'année 2025 a été marquée par le franchissement de la barre des 11 millions de conteneurs EVP* et la manutention de 161 millions de tonnes de marchandises.

» Le complexe portuaire Tanger Med maintient son leadership méditerranéen et africain, il confirme également son rôle comme plateforme de référence pour les importations et exportations nationales.

* Équivalent Vingt Pieds

• INDICATEURS DE TRAFIC



161 MILLIONS DE TONNES
TONNAGE GLOBAL AU 31/12/2025
+13,3%



8,6 MILLIONS DE TONNES
TRAFIC VRACS LIQUIDE (+13 %)



11 106 164 EVP*
TRAFIC CONTENEURS (+ 8,4 %)



526 862 UNITÉS
TRAFIC VÉHICULES (- 12 %)



522 493 TONNES
TRAFIC VRACS SOLIDES (- 11 %)

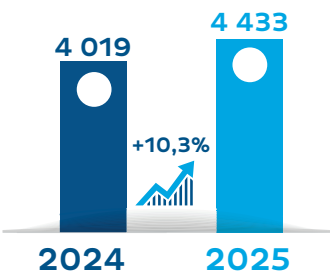


535 203 UNITÉS
TRAFIC CAMIONS TIR (+3,6 %)

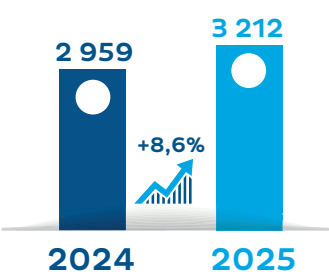
* Équivalent Vingt Pieds

• INDICATEURS FINANCIERS

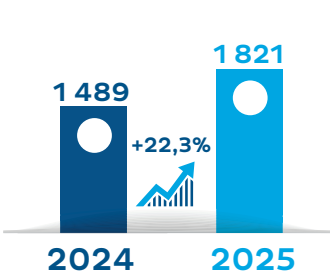
CHIFFRE D'AFFAIRES
EN MDH



EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION
EN MDH



RÉSULTAT NET
EN MDH



COMPTES SOCIAUX DE TMPA

AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF AU 31.12.2025					EN MILLIERS DH	
	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT	
		Brut	Amort & provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	556 846	265 917	290 929	354 225	
	» Frais préliminaires	-	-	-	-	
	» Charges à répartir sur plusieurs exercices	556 846	265 917	290 929	354 225	
	» Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	10 088 135	109 895	9 978 239	9 985 370	
	» Immobilisation en recherche et développement	124 485	109 895	14 589	15 347	
	» Brevets, marques, droits et valeurs similaires	9 957 749	-	9 957 749	9 957 749	
	» Fonds commercial	5 901	-	5 901	12 273	
	» Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	26 557 713	7 235 842	19 321 871	19 309 190	
	» Terrains	-	-	-	-	
	» Constructions	23 858 126	6 511 133	17 346 993	17 514 331	
	» Installations techniques, matériel et outillage	805 917	496 693	309 224	137 350	
	» Matériel transport	18 702	17 123	1 579	3 212	
	» Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	277 979	207 365	70 614	64 552	
	» Autres immobilisations corporelles	3 599	3 528	71	132	
	» Immobilisations corporelles en cours	1 593 390	-	1 593 390	1 589 613	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	142 006	-	142 006	131 361	
	» Prêts immobilisés	-	-	-	-	
	» Autres créances financières	142 006	-	142 006	131 361	
ACTIF CIRCULANT	ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	12 542	-	12 542	158 770	
	» Diminution des créances immobilisées	3 198	-	3 198	-	
	» Augmentation des dettes financières	9 345	-	9 345	158 770	
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	37 357 243	7 611 655	29 745 588	29 938 917	
	STOCKS (F)	12 207	-	12 207	13 710	
	» Marchandises	-	-	-	-	
	» Matières et fournitures, consommables	12 207	-	12 207	13 710	
	» Produits en cours	-	-	-	-	
	» produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-	
	» Produits finis	-	-	-	-	
	CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	793 957	75 951	718 006	657 622	
	» Fournis, débiteurs, avances et acomptes	2 988	-	2 988	6 836	
	» Clients et comptes rattachés	651 203	75 951	575 252	479 443	
	» Personnel	-	-	-	-	
	» État	50 434	-	50 434	75 709	
	» Comptes d'associés	-	-	-	-	
	» Autres débiteurs	68 025	-	68 025	81 241	
	» Comptes de régularisation-Actif	21 307	-	21 307	14 393	
	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	2 050 235	-	2 050 235	1 430 843	
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	2 980	-	2 980	15 805	
TRÉSORERIE	TOTAL II (F+G+H+I)	2 859 378	75 951	2 783 427	2 117 980	
	TRÉSORERIE - ACTIF	148 101	-	148 101	163 913	
	» Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	-	
	» Banques, TG et CCP	148 099	-	148 099	163 910	
	» Caisse, Régie d'avances et accreditifs	2	-	2	3	
	TOTAL III	148 101	-	148 101	163 913	
	TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	40 364 723	7 687 606	32 677 117	32 220 810	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES AU 31.12.2025					EN MILLIERS DH	
	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
		Propres à l'exercice	concernant les exercices précédent			
EXPLOITATION	I. PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	
	» Ventes de marchandises	-	-	-	-	
	» Ventes de biens et services produits	4 432 957	-	4 432 957	4 018 696	
	» Chiffres d'affaires	4 432 957	-	4 432 957	4 018 696	
	» Variation de stock de produits	-	-	-	-	
	» Immobilisations produites pour l'Ese p/elle-même	-	-	-	-	
	» Subvention d'exploitation	-	-	-	-	
	» Autres produits d'exploitation	7 912	-	7 912	3 148	
	» Reprises d'exploitation; transfert de charges	137 037	-	137 037	37 738	
	TOTAL I	4 577 906	-	4 577 906	4 059 582	
	II. CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	
	» Achats revendus de marchandises	-	-	-	-	
	» Achat consommés de matières et de fournitures	626 047	-	626 047	552 722	
	» Autres charges externes	436 680	-	436 680	370 399	
	» Impôts et taxes	11 256	-	11 256	7	
	» Charges de personnel	146 516	-	146 516	136 871	
	» Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	
	» Dotations d'exploitation	908 062	-	908 062	1 007 370	
	TOTAL II	2 128 560	-	2 128 560	2 067 369	
	III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-	-	-	-	
	IV. PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-	
	» Produits des titres de participation et autres titres Immobilisés	-	-	-	-	
FINANCIER	» Gains de change	62 616	-	62 616	72 386	
	» Intérêts et autres produits financiers	60 490	-	60 490	75 856	
	» Reprises financières; transfert de charges	78 741	-	78 741	34 541	
	TOTAL IV	201 847	-	201 847	182 783	
	V. CHARGES FINANCIÈRES	-	-	-	-	
	» Charges d'intérêts	377 678	-	377 678	378 281	
	» Pertes de changes	149 993	-	149 993	48 051	
	» Autres charges financières	-	-	-	-	
	» Dotations financières	-	-	-	56 240	
	TOTAL V	527 672	-	527 672	482 572	
	VI. RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-	-	-	-	
	VII. RÉSULTAT COURANT (III+VI)	-	-	-	-	

1) Variation de stocks :stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats -variation de stocks

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES HORS TAXES (SUITE)					EN MILLIERS DH	
	NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3-2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	
		Propres à l'exercice 1	Exercices précédents 2			
NON - COURANT	VIII. RÉSULTAT COURANT (reports)	-	-	-	-	
	VIII. PRODUITS NON COURANTS	-	-	-	-	
	» Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-	
	» Subventions d'équilibre	-	-	-	-	
	» Reprises sur subventions d'investissement	14 046	-	14 046	13 639	
	» Autres produits non courants	21 945	-	21 945	16 995	
	» Reprises non courantes; transferts de charges	20 000	-	20 000	20 000	
	TOTAL VIII	55 991	-	55 991	50 634	
	IX. CHARGES NON COURANTES	-	-	-	-	
	» Valeurs nettes d'amort. des Immo cédées	9	-	9	9	
	» Subventions accordées	-	-	-	-	
	» Autres charges non courantes	191 724	-	191 724	85 010	
	» Dotations non courantes aux amortiss. et provision	-	-	-	-	
	TOTAL IX	191 733	-	191 733	85 019	
	X. RÉSULTAT NON COURANT (VIII- IX)	-	-	-	-	
	XI. RÉSULTAT AVANT IMPOTS (VII+ X)	-	-	-	-	
	XII. IMPOTS SUR LES RESULTATS	166 387	-	166 387	168 690	
	XIII. RÉSULTAT NET (XI - XII)	-	-	-	-	

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT			EN MILLIERS DH	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)		1 821 392	1 489 348	
I.	» Bénéfice +	-	-	
	» Perte -	-	-	
	Dotations d'exploitation	899 596	1 006 179	
	Dotations financières	-	56 240	
	Dotations non courantes	-	-	
	Reprises d'exploitation	45 202	12 558	
	Reprises financières	56 240	34 541	
	Reprises non courantes (2/3)	34 046	33 639	
	Produits des cessions d'immobilisation (1)	-	-	
	Valeurs nettes des immobilisations cédées	9	9	
	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	2 585 510	2 471 038	
	Distributions de bénéfices	1 131 905	943 930	
	AUTOFINANCEMENT	1 453 605	1 527 108	

BILAN PASSIF AU 31.12.2025			EN MILLIERS DH	
	PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES			
	*Capital social ou personnel (1)		17 400 000	17 400 000
	*Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé dont vers..			
	*Moins : Capital appelé			
	*Moins : Dont versé			
	*Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 066 947	1 066 947
	*Écarts de réévaluation			
	*Réserve légale		204 446	129 979
	*Autres réserves			
	*Report à nouveau (2)		792 636	509 660
	*Résultats nets en instance d'affectation (2)			
	*Résultat net de l'exercice (2)		1 821 392	1 489 348
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(A)	21 285 422	20 595 934
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS	(B)	361 346	319 939
	*Subventions d'investissement		361 346	319 939
*Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (Ajout)				
DETTES DE FINANCEMENT	(C)	9 338 777	9 274 098	
*Emprunts obligataires		4 605 000	4 605 000	
*Autres dettes de financement		4 733 777	4 669 098	
DETTES DE FINANCEMENT (Ajout)				
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	(D)	937 983	1 058 851	
*Provisions pour charges		937 983	1 002 611	
*Provisions pour risques			56 240	
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF	(E)	58 445	111 744	
*Augmentation des créances immobilisées		58 445	111 744	
*Diminution des dettes de financement				
TOTAL I	(A+B+C+D+E)	31 981 973	31 360 567	
PASSIF CIRCULANT - hors Trésorerie				
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	694 331	858 425
	*Fournisseurs et comptes rattachés		396 648	538 332
	*Clients créditeurs, avances et acomptes		64 612	47 558
	*Personnel		5 954	5 502
	*Organismes sociaux		13 628	13 474
	*État		44 124	63 308
	*Comptes d'associés			
	*Autres créances		21	860
	*Comptes de régularisation - passif		169 344	189 391
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)			
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (H) ÉLÉMENTS CIRCULANTS)		812	1 818	
TOTAL II	(F+G+H)	695 144	860 243	
TRÉSORERIE				
	TRÉSORERIE PASSIF			
	*Crédits d'escompte			
	*Crédits de trésorerie			
	*Banques (soldes créditeurs)		0	0
TOTAL III		0	0	
TOTAL I+II+III		32 677 117	32 220 810	

COMPTES SOCIAUX DE TMPA

AU 31 DÉCEMBRE 2025



Horwath Maroc Audit
90, Avenue Mehdi benarka
Hay Riad – Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
TANGER MED PORT AUTHORITY S.A
Zone Franche Ksar El Majaz Oued R'Mel
Commune Anjra, Route de Fnideq Tanger

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 21 646 767 607,12 MAD dont un bénéfice net de 1 821 392 360,35 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TANGER MED PORT AUTHORITY S.A au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



COOPERS AUDIT

Reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux redevances variables de concession des activités de conception, construction, exploitation du terminal conteneurs ; aux droits nautiques et droits de port sur navires ; et aux droits de port sur marchandises

Questions clés identifiées	Nos réponses
En application des termes des documents de concession, TMPA concède au concessionnaire, le droit d'effectuer les opérations de conception, de financement, de réalisation et de mise en service du terminal à conteneurs à l'intérieur du périmètre de la concession, en contrepartie d'une redevance variable et fixe. La redevance variable est facturée en fonction du volume d'activité cumulé durant l'exercice.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : - Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la facturation des redevances de concessions, à la gestion des escales et aux droits de port ; - Tester les activités de contrôles clés mises en place par la direction pour fiabiliser les données utilisées pour la détermination des redevances et droits ; - Tester par sondage les modalités clés déterminant les redevances et droits et leurs calculs.
Les droits de port sur navires et les droits nautiques sont facturés pour tout navire franchissant les limites administratives du port.	
Les droits de port sur marchandises sont applicables aux conteneurs et font l'objet d'une facturation à l'unité EVP (équivalent vingt pieds) par type d'opération.	
En raison de leurs contributions dans le chiffre d'affaires total de la société et de leurs modalités de détermination, ces redevances et droits sont considérés comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



COOPERS AUDIT

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



COOPERS AUDIT

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 février 2026

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit

El Bouazzaoui HANATI
Associé

Coopers Audit Maroc S.A

Hicham CHERKAOUI
Associé